

B R È V E S E U R O P É E N N E S

27 mai 2002

Gestion du bruit ambiant

Un accord sur le projet de directive relative à l'évaluation et à la gestion du bruit ambiant a été entériné par le Conseil de l'Union européenne. Cette directive définit une approche commune pour la lutte contre les effets de l'exposition au bruit ambiant.

30 mai 2002

Activités sociales des entreprises

La Commission européenne a publié un rapport sur les activités sociales et environnementales des entreprises. Des constatations qui ont été faites, on peut observer que 50 % des PME soutiennent déjà des activités dans les domaines du sport, de la culture, de la santé et de l'aide sociale sous forme de parrainages. Dans la plupart des cas, les PME s'engagent socialement d'une façon occasionnelle et leur part d'engagement va de 32 % en France à 83 % en Finlande.

3 juin 2002

Protection contre l'amiante

Les ministres des Affaires sociales de l'Union européenne ont signé un projet de directive européenne visant à une interdiction générale de la production et de la transformation de l'amiante. Ce texte renforce également la protection des salariés exposés aux travaux de désamiantage.

17 juin 2002

Lutte antitabac

La Commission européenne prend de nouvelles mesures pour prévenir le tabagisme et renforcer la lutte antitabac. Il s'agit notamment de restreindre l'accès des enfants et des adolescents aux produits du tabac, comme l'accès aux distributeurs automatiques, la vente à distance et par Internet de produits de tabac et de les retirer des comptoirs en libre-service. En outre, éviter certaines formes de publicité du tabac ciblées sur des enfants et adolescents, comme l'utilisation de marques de tabac sur des marchandises ou vêtements, la publicité au cinéma, est recommandé. Les États membres devraient exercer un contrôle sur les dépenses destinées à la publicité par les fabricants de tabac et apporter une protection aux non-fumeurs contre le tabagisme passif sur les lieux de travail et dans les lieux publics.

21 juin 2002

L'Europe a éradiqué la poliomyélite

L'OMS a certifié l'Europe indemne de la poliomyélite par une commission régionale européenne. Pour obtenir la certification, il faut prouver que les importations de poliovirus ont été maîtrisées. Les ministres de la Santé en Europe ont pris des engagements concernant la maintenance de la vaccination et de la surveillance. Au début des années cinquante, 28 500 enfants étaient touchés par ce virus chaque année en Europe. Grâce au vaccin, ce nombre est passé de 7 671 cas par an dans les années soixante à 206 en 1980. En 1998, le dernier cas sera celui d'un petit garçon non vacciné en Turquie. Il reste encore 10 pays dans le monde où la maladie est endémique et l'OMS espère que d'ici 2005 la poliomyélite sera éradiquée.

3 juillet 2002

Organismes génétiquement modifiés (OGM)

Le Parlement européen, en modifiant la directive 2001/18/CE, demande des règles plus contraignantes concernant la traçabilité et l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés ainsi que celle des produits destinés à l'alimentation humaine ou animale produits à partir d'OGM. Il fixe un seuil relatif à la contamination comme à la présence indésirable d'OGM.

3 juillet 2002

Santé publique

Les délégations du Parlement européen et du Conseil sont parvenues à un accord en adoptant un programme d'action communautaire dans le domaine de la santé publique qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003. L'enveloppe initiale de 280 millions d'euros est passée à 312 millions d'euros. Cela est dû à la nécessité de prévoir des mesures de précaution contre le risque de bioterrorisme qui a surgi à la suite des événements du 11 septembre 2001. Ce programme est axé sur l'amélioration de la santé publique, sur la prévention de la maladie et sur l'élimination des risques de danger sanitaire.